Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260929-DELIB_122_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf septembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à Médiathèque de Marzan en séance publique sous la présidence de M. Bruno LE BORGNE Président.

DATE DE CONVOCATION :
23 SEPTEMBRE 2026

DATE DE PUBLICATION :
2 OCTOBRE 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 27
Votants : 36

Étaient Présents :
Mme Annick ADVENARD, - M. Patrick BEILLON, - M. Jérôme BLINO, - M. Eric BOSQUILLON DE JENLIS, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Julien CHESNIN, - Mme Nadia CHRISTMANN, - M. Jean-Marie COLOMBEL, - Mme Lauriane DEGRES, - M. Julien DEMETTRE, - M. Samuel FERET, - M. Patrick GERAUD, - M. Denis HILLAIREAU, - M. Bruno HUBERT, - Mme Béatrice KEERLE, - M. Marc LAMOUR, - Mme Stéphanie LANOE ROUBAUT, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Christine LE CADRE, - M. Pierre-Yves LE JALLE, - M. Denis LE RALLE, - M. Bernard MONTI, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - M. Eric ROZE, - Mme Isabelle SIRLIN, - Mme Géraldine TABART

Étaient Absents Excusés:
M. Dominique FILLOUX, - Mme Sylvie NEVES

Mme Audrey BERTET donne pouvoir à M. Julien DEMETTRE
M. Eric BLANCHO donne pouvoir à M. Bruno HUBERT
M. Jean-François BREGER donne pouvoir à Mme Lauriane DEGRES
Mme Aurore CELARD donne pouvoir à M. Noël PAUL
M. Michel CRIAUD donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON
Mme Annie DRENO donne pouvoir à M. Denis LE RALLE
M. Sylvain GUEDAS donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE
Mme Nathalie LE BOULCH-VILLERS donne pouvoir à M. Jean-Marie COLOMBEL
M. Didier LOYER donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Denis LE RALLE a été élu Secrétaire

DÉLIBÉRATION N°122 2026 - ADMINISTRATION GENERALE - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU PAYS DE VANNES

Le Président rappelle que l'article L52-10-11 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que tout EPCI à fiscalité propre a la possibilité de mettre en place un Conseil de Développement. Celui du pays de Vannes est une instance mutualisée avec les communautés de communes et d'agglomération de Questembert Communauté et Golfe du Morbihan-Vannes agglomération depuis 2017.

Depuis 2022, une charte de partenariat entre les trois EPCI et le Conseil de développement notamment la présentation d'un rapport annuel d'activités aux conseils communautaires.

Le renouvellement des membres ayant eu lieu en novembre 2024, l'année 2025 a été la première du nouveau mandat qui court jusqu'en 2027. Un nouveau bureau a mis en place cinq groupes de travail thématiques, qui ont tous commencé leurs travaux par une phase d'acculturation aux enjeux des sujets choisis et de découverte des politiques publiques dédiées. De nombreuses rencontres ont eu lieu cette année et plusieurs groupes ont mis en place de premières actions et publié des documents :

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-200027027-20260929-DELIB_122_2026-DE

- Aménagement du territoire :

Formations sur les enjeux de l'urbanisme et les outils de planification et sur la mise en récit territoriale.
Travaux sur le SCoT-AEC de GMVa et suivi du Copil du PLUI de Questembert Communauté

- Eau : recherches documentaires et rencontres avec des acteurs du territoire
  - Courrier à l'ensemble des élus communautaires des trois EPCI en décembre

- Logement : recherches documentaires et rencontre avec les directions dédiées de GMVa (pour un panorama des outils applicables sur l'ensemble du territoire du pays)

- Mobilités : rencontres avec les élus et services dédiés de chaque EPCI et ateliers de co-construction.

- Participation citoyenne/démocratie participative
  - Publication d'une lettre ouverte en août 2025, à destination des candidat-e-s et futur-e-s élu-e-s dans le cadre des élections municipales et communautaires de mars 2026 : « Intégrez les citoyens à vos projets ! »

- Projets partenariaux
  - Conférence d'Arthur Keller, spécialiste des stratégies de résilience collective organisée avec un collectif d'acteurs du territoire le 4 juin 2025 à Vannes en présence de 500 personnes.
  - Agenda collaboratif des transitions pour les pays de Vannes et d'Auray

Les membres du Codev poursuivent leurs travaux en 2026, avec de nouveaux projets dans tous les groupes et la mise en place d'un groupe consacré au Trait de côte, qui a démarré ses travaux cet été.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activités 2025 du Conseil de Développement du Pays de Vannes,

- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 02/10/2026
Le Président,

